



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DEC 3-2

**RECTORAT
Direction des examens et concours (DEC)**

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE NANTES
CHANCELIERÈ DES UNIVERSITÉS**

Vu le décret n° 2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le jury de l'examen du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS), session 2024 est composé comme suit :

Présidente du jury :

Mme Anne LE MAT – IA-IPR Établissement et vie scolaire – Déléguée académique à la persévérance scolaire et à l'insertion (DAPSI) – Rectorat de l'académie de Nantes

Membres du jury :

Mme Diane AUBER-CUNY – Principale – Collège Jean Mounès (Pornic)

Mme Maryline CASANA – Coordinatrice Mission de lutte contre le décrochage scolaire – Pôle MLDS du lycée Douanier Rousseau (Laval)

Mme Lydie DUSSÉVAL – Coordinatrice Mission de lutte contre le décrochage scolaire – Lycée Rosa Parks (La Roche-sur-Yon)

Mme Véronique GAUGUET – Principale – Collège Pierre Mendès-France (Saumur)

M. Samuel GODBERT – Coordinateur Mission de lutte contre le décrochage scolaire – Le Mans et périphérie

Mme Hélène GOURET – Adjointe au Délégué académique à la persévérance scolaire et à l'insertion (DAPSI) - Mission de lutte contre le décrochage scolaire – Correspondante académique service civique – Rectorat de l'académie de Nantes

M. Jérôme GOUYETTE – Principal adjoint – Collège Pierre Abelard (Vallet) – Coordonnateur à la Délégation académique à la persévérance scolaire et à l'Insertion (DAPSI) – Pôle d'Insertion du lycée Monge-La Chauvinière (Nantes)

M. Michel HOUDU – IA-IPR Établissement et vie scolaire – Rectorat de l'académie de Nantes

M. Régis JACQMIN – Proviseur – Lycée Pierre Mendès France (La Roche-sur-Yon)

M. Patrick VASSE – Proviseur – Lycée Monge-La Chauvinière (Nantes)

ARTICLE 2 :

Monsieur le Secrétaire général de l'Académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 1^{er} juillet 2024

*Pour la Rectrice et par délégation,
le Directeur des Examens et Concours*

Jean-Eudes AYMER